

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'IMPACT DU PROJET « BOUCLE DU HAINAUT » SUR LA BIODIVERSITÉ »

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que depuis quelques semaines, plusieurs communes du Hainaut, dont la commune de Seneffe dont je suis originaire, se mobilisent contre le projet d'Elia « Boucle du Hainaut ». Ce projet prévoit la réalisation d'une nouvelle ligne électrique aérienne de 380 kilovolts qui sera établie sur un « corridor » de 84 kilomètres envisagé entre le poste à haute tension d'Avelgem et celui de Courcelles, via 14 communes hennuyères. Des interrogations et zones d'ombre quant à ce projet sont nombreuses, notamment au sujet du bien-être animal et de la biodiversité. En effet, cette ligne va survoler de nombreuses fermes et champs où vivent des animaux. De nombreux agriculteurs et citoyens ont manifesté leurs craintes quant à ce projet. Les lignes à haute tension peuvent provoquer des courants induits ou des fuites qui ont, s'ils sont suffisamment importants, des conséquences négatives sur les élevages situés à proximité des lignes à haute tension. Quant aux animaux sauvages, principalement les oiseaux, ils meurent par électrocution ou collision avec les lignes électriques. Sans oublier les abeilles, espèces à protéger, qui sont très sensibles aux champs électromagnétiques provenant de ces lignes. Madame la Ministre, vu l'hypersensibilité de certains animaux et les risques sur la production des fermes impactées, des études plus poussées sur les conséquences d'un tel projet sont-elles envisageables et/ ou envisagées ? Plus particulièrement quant à l'impact de ces champs magnétiques sur la biodiversité, avez-vous des informations sur l'impact de ces lignes à haute tension, sur le développement harmonieux ou non de la biodiversité ?

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, à l'instar de la question relative aux impacts des champs électromagnétiques sur la santé, il me semble tout aussi pertinent de s'interroger sur les impacts potentiels des lignes à haute tension sur la biodiversité, sur les animaux sauvages ou d'élevage. Ces questions ont pu être soulevées par les citoyens et de nombreux acteurs lors de la procédure d'information préalable dans le cadre de la révision du plan de secteur relatif à ce projet. Répondre à ces questions est un des buts de l'étude d'incidence sur l'environnement qui sera menée par un bureau indépendant agréé par la Wallonie. Le cas échéant, des alternatives pour le projet, ou des mesures de compensation adéquates pour limiter l'impact négatif sur la

biodiversité ou l'environnement en général, en ce compris les arbres remarquables, devront être proposées. Par ailleurs, il importe que le dialogue soit encouragé et amplifié avec la population, comme mon collègue, M. le Ministre Henry, en charge l'énergie l'a encore rappelé voici quelques jours dans la presse. Ce sont ces éléments-là sur lesquels nous devons impérativement nous appuyer à ce stade de la procédure, puisque nous n'en sommes qu'au moment de la révision du plan de secteur.

Mme Pécriaux (PS). - Je suis bien entendu les travaux de la commission et je n'ignorais pas qu'une question avait déjà été posée par rapport aux champs électromagnétiques sur la santé humaine. Il faut ouvrir les différents tiroirs, raison pour laquelle je vous adresse une question sur la biodiversité, notamment aussi par rapport aux arbres remarquables. Il est important d'étoffer un maximum les questions et les réflexions. Comme vous le faisiez remarquer, un dialogue est important à ce stade de la procédure. Plus nous aurons des éléments de réflexion et d'information, plus nous pourrons être constructifs par rapport à ce projet.